

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

**MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00**

**À l'Hôtel de Ville**

**À l'ordre du jour :**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024  
POINT N°2 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN - SIEA -

**RESSOURCES  
COMMANDE PUBLIQUE**

- POINT N°3 AVENANT N°1 AU MARCHÉ "AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU CHEMIN DE LA COMBE DE L'EAU" LOT 1 - VOIRIE RÉSEAUX DIVERS (VRD)  
POINT N°4 AVENANT N°1 - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, ECS, VENTILATION ET CLIMATISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - SOCIÉTÉ ENGIE SOLUTIONS

**RESSOURCES HUMAINES**

- POINT N°5 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE "CHARGÉ DES PROJETS SPORTIFS ET DE L'INCLUSION" - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (BUDGET PRINCIPAL) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (BUDGET PRINCIPAL)  
POINT N°6 CRÉATION D'UN EMPLOI DE "MANAGER DE PROJET" EN CONTRAT DE PROJET POUR UNE DURÉE DE 3 ANS ET CRÉATION D'UN EMPLOI D'"ASSISTANT DES CONSEILS DE QUARTIERS" EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR UNE DURÉE DE 1 AN  
POINT N°7 INFORMATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA "RÉGIE DES EAUX GESSIENNES" - MONSIEUR SYLVAIN BLANC À HAUTEUR DE 20% (7/35ÈME) POUR UNE DURÉE DE 3 ANS

**FINANCES**

- POINT N°8 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET PAYS DE GEX AGGLO POUR LE VERSEMENT DES FONDS DE L'AMI SEQUOIA DU PROGRAMME ACTEE2

**PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS  
SOLIDARITÉS**

- POINT N°9 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SEMCODA  
POINT N°10 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SOLLAR  
POINT N°11 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC CDC HABITAT SOCIAL  
POINT N°12 CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC ICF HABITAT

**SERVICES TECHNIQUES**

- POINT N°13 CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - ENTRETIEN DES FOSSÉS EAUX PLUVIALES ET ENTRETIEN D'URGENCE

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- POINT N°14 ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA MISE À DISPOSITION ET L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE SUR LA VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS
- POINT N°15 AVIS CONFORME SUR LA CARTE DÉPARTEMENTALE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ARRÊTÉE PAR LA PRÉFÈTE DE L'AIN
- POINT N°16 CONVENTION DE PARTENARIAT FONDS POUR L'ARBRE  
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**
- POINT N°17 AVENUE DES THERMES - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE DE LA ROUETTE À LA COMMUNE DES PARCELLES : AL116 P 13 M<sup>2</sup>- AL393 P 82 ET 32 M<sup>2</sup>- AL 393 P 34 ET 221 M<sup>2</sup>
- POINT N°18 PROCÉDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRÉSUMÉES SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- POINT N°19 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Le 10 septembre 2024

Le Maire

  
Vincent SCATTOLIN